



L'ÉDITO

Le Syndicat mixte Tarn médian poursuit ses missions d'intérêt général au travers de deux outils : le Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques (PPG) établi sur la période 2022-2030 et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) validé de 2023 à 2028. Les actions, notamment basées sur les solutions fondées sur la nature, sont en cours de mises en œuvre avec pour lignes directrices de redonner de l'espace à la rivière lorsque cela est possible et de favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols.

Vous trouverez ci-contre le récapitulatif en quelques chiffres-clés des actions menées par le syndicat en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de son animation territoriale, le Syndicat mixte Tarn médian a réuni l'ensemble des acteurs de l'eau au sein d'un comité de rivière. Ce travail collectif, mené dans un esprit de concertation et de transparence, a permis de définir un programme d'actions adapté aux spécificités rurales du territoire et aux enjeux locaux. Ce processus a abouti à la validation du Contrat de rivière 2025-2030, une feuille de route ambitieuse pour les années à venir. Ce contrat s'articule autour de plusieurs axes majeurs : la restauration des milieux aquatiques, la préservation des zones humides, la sécurisation de la ressource en eau pour tous les usages, le soutien aux initiatives locales et l'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles.

Le contenu de ce programme est présenté au verso.

Christophe LABORIE

Président du Syndicat mixte Tarn médian



LE BILAN 2025 EN CHIFFRES

40 km de végétation de berges préservées : plantations, retraits sélectifs d'embâcles en amont des zones à enjeux

4 ha de zones humides restaurés : projets construits en étroite collaboration avec les agriculteurs concernés

4 ha de zones d'expansion naturelle des crues en cours de création : sur le quartier des Cazes à Saint-Affrique (travaux engagés en septembre 2025 pour 18 mois)

40 classes de primaire sensibilisées : à l'eau et aux milieux aquatiques. En partenariat avec les écoles du territoire, le CPIE du Rouergue et la Fédération de Pêche de l'Aveyron

80 diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations réalisés qui ont permis l'attribution aux personnes volontaires de 22000€ de subventions (Fonds Barnier) pour la réalisation des travaux préconisés (batardeaux, remontées des installations électriques, pompes vide-cave, ...)

1 journée de sensibilisation sur l'entretien des arbres et des haies : pour les agents (inter)communaux en partenariat avec l'Association Arbres Haies et Paysages de l'Aveyron

10 500 ha ouverts aux Paiements pour Services Environnementaux : aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui rémunèrent les agriculteurs pour les pratiques reconnues comme vertueuses pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité

1 conférence avec Charlène Descollonges, ingénierie hydrologue, auteure et conférencière : « Changer de regard sur l'eau », des clés pour préserver la ressource en eau sur nos territoires.

Actions financées par AEAG, Région Occitanie, Etat (Fonds Barnier), CD12, FEDER et les communautés de communes du territoire



LE CONTRAT DE RIVIÈRE 2025-2030

Un projet de territoire au service de l'eau et des milieux aquatiques

C'est quoi un Contrat de Rivière ?

C'est un projet collectif pour mieux gérer l'eau, les rivières et les milieux naturels et s'adapter aux effets du changement climatique.

Qui le porte ?

Le Syndicat mixte du Tarn médian, joue le rôle d'animateur de territoire.

Avec qui ?

Des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats d'eau potable, ...), agriculteurs, forestiers, pêcheurs, entreprises, associations, habitants, services de l'État, etc. : tous les acteurs de l'eau du territoire sont impliqués.

Un programme d'actions concret en 6 volets

VOLET A : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

- Réduire les pollutions des systèmes d'assainissement collectif, industriel, ... (réseaux et stations)
- Promouvoir une agriculture plus durable (agroécologie)
- Lutter contre l'érosion des sols (notamment dans le Rougier de Camarès)
- Protéger les zones de captage d'eau potable
- Mieux connaître la forêt et ses évolutions



VOLET B1 : PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Gérer durablement les cours d'eau et les zones humides avec le Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant (végétation de berge, zones humides, haies, biodiversité, livrets du riverain,...)



VOLET B2 : PRÉVENIR LES INONDATIONS

- Mettre en œuvre le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire (sensibilisation du public, systèmes d'alerte, urbanisme, diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations, entreprises et bâtiments publics, ...)

VOLET B3 : GÉRER L'EAU ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Encourager les Solutions Fondées sur la Nature
- Accompagner les évolutions en irrigation
- Aider les secteurs confrontés à des tensions sur l'eau potable
- Préserver la qualité de l'eau des zones de baignade déclarées



VOLET C1 : SENSIBILISER ET VALORISER

- Mieux faire connaître les rivières et leurs rôles
- Impliquer les citoyens dans leur protection



Une question, un renseignement ?

L'équipe du Sm Tarn médian se tient à votre disposition au : **05 65 49 38 50** - contact@tsdr.fr

Siège social : Mairie, Route de Lacaune – 12370 BELMONT-SUR-RANCE

Anne CHIFFRE : Direction/Gestion intégrée | Sandie CADIER : Milieux aquatiques | Gaëlle KERNÉIS : Prévention des inondations

Solène AMBROSINO : Agriculture et forêt | Sophie BASCOUL : Secrétariat Comptabilité